

Note de service

DESTINATAIRES : Tous les gestionnaires

**Tout le personnel de la Direction des ressources
financières et de l'approvisionnement**

Tout le personnel de la Direction de la logistique

DATE : Le 27 février 2020

**OBJET : RAPPEL - IMPORTANT - Délais de transmission des
documents pour la fin d'année financière 2019-2020**

La fin de l'année financière exige la collaboration de toutes les directions. Tous les gestionnaires doivent respecter les échéanciers suivants afin d'assurer le bon fonctionnement des travaux d'audit.

Réception de marchandises ou de services

Les marchandises ou les services reçus le 31 mars 2020 ou avant doivent être réceptionnés au système au plus tard le dernier jour de l'année financière. À cet effet, nous vous demandons d'informer, avant le 31 mars prochain, le Service de la logistique de toute marchandise ou de tout service qui n'aurait pas encore été réceptionné au système. Prenez note que toute réception subséquente au système sera comptabilisée dans l'année financière 2020-2021.

Secteurs	Adresse courriel
Alphonse-Desjardins	Entrepôt.alphonse-desjardins.ciassca@ssss.gouv.qc.ca
Beauce	Entrepôt.beauce.ciassca@ssss.gouv.qc.ca
Etchemins	magasin.etchemins.ciassca@ssss.gouv.qc.ca
Montmagny	magasin.montmagny.ciassca@ssss.gouv.qc.ca
Thetford Mines	magasin.thetford-mines.ciassca@ssss.gouv.qc.ca

Factures des fournisseurs payables.ciassca@ssss.gouv.qc.ca

Le Service des comptes à payer doit recevoir le plus rapidement possible toutes les factures datées du 31 mars 2020 ou avant. Nous demandons aux gestionnaires d'approuver et de signer les factures qu'ils ont en leur possession. Une attention particulière doit être portée aux consultants qui tardent souvent à transmettre leurs factures d'honoraires professionnels. Les factures dûment approuvées doivent être transmises au Service des comptes à payer d'ici au 10 avril prochain.

Contrats laurence_laliberte@ssss.gouv.qc.ca

Le Service de l'approvisionnement et de la gestion contractuelle sollicite votre collaboration afin de l'informer, d'ici au 10 avril prochain, de toute entente qui n'aurait pas été négociée par leur entremise. Ces informations sont requises dans le cadre du recensement annuel des engagements contractuels.

Revenus à facturer comptesarecevoir.cisssca@ssss.gouv.qc.ca

Dans le cas où certains services rendus par votre direction devraient faire l'objet d'une facturation à des tiers, vous devez communiquer avec le Service des comptes clients (comptes à recevoir) et leur transmettre toute l'information pertinente à la facturation, d'ici au 10 avril prochain.

Comptes de dépenses <https://www.mondossiercisssca.com/GuichetWeb/>

Tous les comptes de dépenses engagés par votre personnel jusqu'au 31 mars 2020 doivent être dûment approuvés par le supérieur immédiat dans le compte de dépenses Web selon les modalités suivantes :

Dates des déplacements	Périodes de paie	Échéancier pour l'approbation par le gestionnaire
Frais de déplacement engagés jusqu'au 28 mars 2020	Période de paie du 15 au 28 mars 2020	Avant 12 h le 31 mars 2020
Frais de déplacement engagés les 29, 30 et 31 mars 2020	Période de paie du 29 mars au 11 avril 2020	Avant 12 h le 14 avril 2020

Pour toute question en lien avec l'application de cette directive, vous pouvez communiquer avec les soussignés.

Merci de votre collaboration.

« signature autorisée »

Hélène Lessard
Coordonnatrice à la
comptabilité et à la paie
418 774-3304, poste 33530

« signature autorisée »

Jean-Claude Bergeron
Adjoint au directeur
Approvisionnement et gestion contractuelle
418 380-8996, poste 182901

« signature autorisée »

Carole Bordes
Directrice adjointe
de la logistique
418 625-8001, poste 42414